



Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale



Chers(es) Saint-Josephois(es),

Le 20 mai dernier, l'école Martel invitait toute la population à ses portes ouvertes. Nous avons été à même de constater le magnifique travail accompli par les élèves et le personnel de l'école.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel profita de cette occasion pour inaugurer la plantation de 30 arbres à essence différents dans la cour de l'école. Le Conseil de Ville tient à remercier les collaborateurs suivants : Rio Tinto Fer et Titane (subvention), le personnel de la Ville, le personnel de l'école et de la commission scolaire ainsi que l'architecte paysagiste « Objectif Paysage ». La Ville s'est chargée des honoraires professionnels de l'architecte, pour les plans, devis et surveillance de chantiers ainsi que pour la conception et l'impression du cahier éducatif (environ 5 000 \$).

Les élèves de l'école ont maintenant 30 nouveaux amis qu'ils doivent protéger et prendre soin. Cet acte environnemental s'inscrit dans les objectifs de développement de la municipalité.



Volume 24 no 3
Août 2010



Les décisions importantes du conseil

SÉANCE ORDINAIRE

10-05-17 Agence de sécurité : Le Conseil procède à l'engagement de la compagnie « Proséure surveillance et sécurité Inc. » pour la surveillance des parcs et des rues de la Ville. (C.P. 2010-04-19)

10-06-21 Règlement d'emprunt : Adoption du règlement d'emprunt pour les travaux de réfection de la rue Béatrice.

Route Industrielle : Le Conseil réitère sa demande à la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy qui consiste à étudier la possibilité d'établir une entente sur leur site par la rue Étienne et/ou Bourassa et mandate la firme d'ingénieurs Dessau Inc. de produire une étude préliminaire relativement à la construction d'un mur antibruit. (C.P. 10-05-17)

Talus Parc de la Pointe-aux-Pins : Le Conseil mandate la firme d'architectes paysagistes « Objectif Paysage » afin de suggérer des travaux d'aménagement au talus au parc de la Pointe-aux-Pins. (C.P. 10-05-17)

Parc communautaire éolien : Le Conseil appuie l'implantation du projet d'un parc communautaire éolien sur le territoire de la MRC Pierre-De Saurel. (C.P. 10-05-17)

Agents de sécurité : Le Conseil autorise les agents de sécurité de la firme « Proséure surveillance et sécurité Inc. » à émettre des constats d'infraction concernant le stationnement sur le territoire de la Ville et aussi selon les règlements municipaux ayant trait à la circulation, paix et bon ordre et autres règlements. (C.P. 10-06-07)

Dossier SHQ – Programme Rénovation Québec (Programmation 2010-2011 – Phase VII - Demande d'octroi supplémentaire révisée 100 000 \$) :

Considérant que la recommandation CP-09-279 confirmait à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avait belle et bien l'intention de participer à la Phase VII – Programmation 2010-2011 – du Programme Rénovation Québec (PRQ) et qu'elle y injecterait la somme équivalente à celle octroyée par la SHQ, soit 50 000 \$;

Considérant que ladite recommandation CP-09-279 avisait également la Société d'Habitation (SHQ) que la Ville était intéressée à recevoir tout octroi supplémentaire pour un montant de 50 000\$ dans le cadre de la programmation 2010-2011 (Phase VII du Programme Rénovation Québec); Considérant que les membres du Conseil sont d'avis de demander un octroi supplémentaire de 100 000 \$ en lieu et place du 50 000 \$ demandé dans ladite résolution CP-09-279;

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avise la Société d'Habitation du Québec SHQ qu'elle est intéressée à recevoir un octroi supplémentaire d'un montant de 100 000 \$ dans le cadre de la programmation 2010-2011 - Phase VII – du Programme Rénovation Québec (PRQ).
- Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'engage, bien entendu, à injecter une somme équivalente de 100 000 \$ dans le cadre de la programmation 2010-2011 Phase VII du Programme Rénovation Québec (PRQ).

10-07-05 Installation de luminaires sur fût – rue Montcalm : Considérant que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission conforme, la Ville octroie le contrat pour la fourniture, l'installation et le raccordement des systèmes et équipements pour l'éclairage de la rue Montcalm à la compagnie Chagnon Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au prix soumis de 442 639,31 \$, taxes incluses. (C.P. 10-06-21)

CIVISME

DE SIMPLES GESTES POUR UN BON VOISINAGE

L'été nous invite à ouvrir les fenêtres de la maison, profiter de nos terrasses arrières, prendre une marche dans le quartier. C'est également le moment où certaines personnes oublient la civilité (règlement paix et bon ordre de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel) et la collectivité qui les entourent. Ils tondent la pelouse à l'heure des repas, écoutent la radio le volume au maximum sur leur balcon, effectuent des travaux extérieurs avec une machinerie qui émet de forts décibels tôt le matin. Leur insouciance nuit à la qualité de vie du voisinage. En respectant les règles de base du civisme, chaque citoyen contribue au bien-être et à la vie paisible de son quartier.

C'est encourageant de constater que la majorité des propriétaires d'un chien respecte notre réglementation. Ils promènent leur animal en laisse, les empêchent d'aboyer, ne circulent pas dans les parcs publics et se munissent du matériel nécessaire pour ramasser les excréments. En se comportant de la sorte, ils démontrent de la considération à l'égard de leurs concitoyens tout en respectant la réglementation sur les chiens.

Témoigner du respect envers les gens qui vivent dans notre milieu se résume souvent par des gestes très simples comme déposer son bac à ordures aux heures prévues par la réglementation, démontrer de la courtoisie au volant de sa voiture ou éviter de gaspiller de l'eau potable en lavant son entrée de garage. Évidemment, il faut aussi faire preuve de tolérance et de compréhension lorsque les cris de joie d'enfants qui s'amuse dans la piscine du voisin dérangent un peu nos plans de lecture sur la terrasse.

Que dire également des gens qui agissent avec un dangereux manque de jugement en utilisant une arme à feu ou un fusil à air comprimé dans les quartiers résidentiels. La réglementation municipale en interdit d'ailleurs tout usage sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Et, que penser des gens qui font des « feux de camp » en soirée dont l'ampleur rivalise avec les cheminées de Fer et Titane, mettant en péril la sécurité et la vie de tout un voisinage.

En investissant dans le respect du bon voisinage et du civisme, nous collaborons tous au maintien de notre quiétude dans nos quartiers et l'amélioration de notre qualité de vie.

COMITÉ RÉGIONAL DE COORDINATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

10^e RÉUNION

10-06-14 (**Coordonnatrice** : Caroline Massé, **Saint-Robert** : Patricia Salvas, Nathalie Lussier, **Saint-Joseph** : Olivar Gravel, Jacques Renaud, **Sainte-Victoire** : Michel St-Martin, Luc Dionne, **Saint-Ours** : Françoise Lessard, Pierre Dion, **Saint-Gérard** : Éric Tessier, François Léveillé, **Massueville** : René Bonin, Suzanne Lalande, **Sainte-Anne** : Myriam Cournoyer, Maxime Dauplaise, **Yamaska** : Louise Caya)

Étant donné que la dernière réunion date du 14 septembre 2009, les représentants font le bilan du travail accompli et accueillent la nouvelle coordonnatrice, madame Caroline Massé. Au cours de l'état de la situation, ils reviennent le portrait des familles, présentent l'avant-projet et les suites du projet. De plus, ils présentent les résultats de la compilation de la consultation régionale des organismes et établissent les objectifs spécifiques prioritaires. Ils font le suivi des tâches à réaliser d'ici la fin de l'échéancier.

MRC PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

10-06-09 **Rapport financier** : Dépôt du rapport financier de la MRC et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009.

Politique culturelle : Adoption de la politique culturelle de la MRC.

Politique familiale : Demande de prolongation de délai à la ministre de la Famille afin de compléter le dossier de la Politique familiale régionale de la MRC conformément au nouvel échéancier déposé par la nouvelle coordonnatrice.

Matières résiduelles : Demande de M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, afin d'annuler le plan d'action mis sur pied par la MRC à sa séance du mois d'avril dernier au sujet du dossier des matières résiduelles : (résolution adoptée)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2010-05-28 **Écocollectivité de Pierre-De Saurel** : **Mandat au Technocentre en écologie industrielle et demande de subvention au FMV** : **Considérant** les démarches entreprises depuis les vingt dernières années en faveur du développement durable sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel; **Considérant** la volonté régionale de procéder à la révision de la planification stratégique de la MRC de Pierre-De Saurel 2005-2009; **Considérant** que le Conseil de la MRC a créé le 11 mars 2009 un comité de coordination des différents aspects de la préparation du prochain plan stratégique; **Considérant** que ce comité est composé de représentants des

organismes régionaux suivants : Centre local de développement (CLD); Centre local d'emploi (CLE); Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) et MRC; **Considérant** que le Conseil de la MRC Pierre-De Saurel a retenu, après deux rencontres sur le sujet, la proposition du Plan de travail de l'Écocollectivité de Pierre-De Saurel présentée par le Technocentre en écologie industrielle; **Considérant** que ce plan de travail est inspiré de l'Agenda 21 local de la Ville de Sorel-Tracy; **Considérant** que le projet de l'Écocollectivité de Pierre-De Saurel impliquera la participation des douze (12) municipalités composant la MRC de Pierre-De Saurel; **Considérant** que cette initiative comportera des objectifs environnementaux, sociaux et économiques s'adressant à l'ensemble des douze (12) municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel; **Considérant** que la démarche de l'Écocollectivité de Pierre-De Saurel apportera un accompagnement soutenu auprès de deux (2) municipalités dévitalisées, soit la Municipalité de Massueville et la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel; **Considérant** que l'Écocollectivité de Pierre-De Saurel désire instaurer un fonds de mise en œuvre, au montant de 300 000 \$, afin de favoriser et d'accompagner l'émergence d'expériences pratiques par la réalisation de projets tout au long de la démarche; **Considérant** que la mise en place de ce fonds permettra de réaliser des expériences pratiques qui auront comme objectif d'être une vitrine de l'application des principes de développement durable; **Considérant** la participation financière, au montant de 20 000 \$, de Rio Tinto Fer et Titane, principal employeur de la région; **Considérant** la participation financière, au montant de 50 000 \$, de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est; **Considérant** la participation financière, au montant de 233 888 \$, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités dévitalisées; **Considérant** que, selon les informations obtenues, cette démarche de l'Écocollectivité, axée sur le développement durable, pourrait faire l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités; En conséquence, il est proposé, secondé, et unanimement résolu ce qui suit : Élabore un plan de développement d'une collectivité viable à partir de la démarche de l'Écocollectivité de Pierre-De Saurel; S'engage à affecter 20 432 \$ de son budget à cette initiative; Mandate le Technocentre en écologie industrielle pour assurer la réalisation de l'ensemble de cette démarche, en concertation avec la MRC, les municipalités de son territoire et les différents partenaires du milieu; Autorise le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente à intervenir avec le Technocentre en écologie industrielle concernant ce dossier; Dépose une demande d'aide financière de 350 000 \$, représentant 49,69 % du total des coûts admissibles estimés (704 320 \$), dans le cadre du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À SOREL-TRACY - INTERSECTION R-133/A-30 : LES VDFR BIENTÔT INTERDITS SUR L'APPROCHE SUD

Longueuil, le 8 juillet 2010 – Transports Québec avise les usagers que pour des raisons de sécurité, les virages à droite au feu rouge (VDFR) seront interdits sur l'approche sud de la route 133 (boulevard Gagné), à l'intersection avec l'autoroute 30 à Sorel-Tracy.

Le panneau d'interdiction sera installé le lundi 19 juillet sur l'approche sud de l'intersection. Transports Québec invite les usagers à être attentifs à la nouvelle signalisation et à faire preuve de prudence à la suite de ce changement.

Cette année encore, le nombre de chantiers routiers sera très élevé partout au Québec. Avant chaque départ, informez-vous des entraves en consultant le site www.quebec511.gouv.qc.ca pour mieux planifier vos déplacements. Le ministère des Transports vous invite également à la plus grande vigilance au volant et à respecter la vitesse affichée à l'approche des zones de travaux. Bonne route!

Louise Babin, 450 677-8974, poste 233 - louise.babin@mtq.gouv.qc.ca
Direction de l'Est-de-la-Montérégie - Ministère des Transports

Transports
Québec

AFC (AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE DU LAC SAINT-PIERRE)

RÉUNION DU :

10-06-29 (Louise Corriveau, directrice, Alec Delage, Christian Hart, Claude Biron, Gilles Jacques, J-G Dupuis, Mario Gagné, Michel Veillette, O. Gravel, Roger Ménard, Pierre Latraverse, P-Yves Malouin, président, Louis Marchand, Stéphane Marin ainsi que Philippe Brodeur du Ministère).

Les membres étudient le plan de gestion 2010-2012 de l'AFC concernant la perchaude, le doré, toutes espèces et les orientations. Ils adoptent les états financiers : du 1er avril 2009 au 31 mars 2010 : revenus 181 445,92 \$, dépenses 148 764,61 \$, soit un excédent de 32 681,31 \$. L'AFC qui a été accompagné du Comité ZIP depuis 1999 doit maintenant voler de ses propres ailes. Elle doit se trouver un local et engager un directeur général.

La rencontre est suivie de l'assemblée générale annuelle. Les membres adoptent le rapport du président : les revenus des droits de pêche ont encore augmenté de près de 20 % passant de 29 673 pêcheurs à 37 785 en 2009. Le reste des informations sont présentées dans le rapport annuel 2009-2010. Le représentant du Ministère présente les résultats des dernières informations portant sur la gestion de la perchaude et sur le plan de gestion du doré au Québec 2011-2016. (Doré noir et doré jaune)

CONFÉRENCE, M. PHILIPPE BRODEUR, MRNF DU :

10-06-29 Suite à l'analyse en décembre 2009 des données scientifiques disponibles, incluant celles acquises en 2008, le MRNF a constaté que les perchaudes du fleuve Saint-Laurent entre Trois-Rivières et Québec sont fortement liées avec celles du lac Saint-Pierre, que l'état de leur stock est très préoccupant et que les résultats du dernier plan de gestion appliqué au lac Saint-Pierre ne démontrent pas encore d'amélioration notable. Le MRNF est actuellement en réflexion pour la préparation d'un plan de gestion sur la perchaude de ce secteur du fleuve.

COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENTAL SAINT-JOSEPH-DE-SOREL/QIT

RÉUNION DU :

10-06-10 (Du Conseil : Olivar Gravel, Serge Baron, J.-G. Cournoyer et P.-E. Tellier ; **De QIT :** Dominique Beaudry, Serge Bérubé, Anne Laganière, Christian Blanchet et Richard Meloche ; **Citoyens :** Jean De Guise, André Cournoyer, J-G. Valois et Léon Latour)

Les dirigeants de QIT nous informent que la situation financière de l'entreprise est encore précaire mais ils entrevoient une reprise bientôt. Ils nous présentent l'état de la situation du programme d'amélioration de la qualité de l'air (dans la cour, dans les usines, etc.), de la concentration de SO₂ (il existe un programme de réduction du dioxyde de soufre pour 2012); du suivi du Programme de Réduction des Rejets Industriels (entente de 5 ans avec le gouvernement); du programme d'amélioration environnementale concernant le bruit (c'est le statu quo depuis 3 ans); du projet de compensation du poisson qui est retardé à l'an prochain à cause du niveau de l'eau et enfin du projet communautaire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

L'entreprise fêtera ses 60 ans bientôt et ils rendent disponibles le rapport de développement durable 2009 « S'adapter ».

COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

65^e SÉANCE ORDINAIRE DU C.A.

10-06-16 (Pierre Latraverse, **Secteur Nicolet-Yamaska :** Claude Biron, maire, Baie du Febvre et MRC, Luc Lessard, General Dynamics, **Secteur Maskinongé :** Guy Gérin-Lajoie, FQF, **Secteur MRC D'Autray :** Michel Désy, commune, Éric Sauvé, pilote du St-Laurent, Michel Fafard, UPA, **Secteur Pierre-De Saurel :** Carole Descheneaux, ACPSAS, Olivar Gravel, MRC, **bureau de direction :** Louise Corriveau, directrice générale).

Au cours de la séance ordinaire du ca, il y a présentation du rapport de la d.g. du rapport du président et du résumé de l'année 2009. Il y aura consultation du « Plan d'affectation du territoire » publié en Maurice. Le renouvellement du contrat du Comité ZIP est en cours de négociation. Il y aura des changements à venir (la zone, la représentation, etc.). En attendant, le dernier contrat a été prolongé d'une année.

La réunion du c.a. est suivie de l'assemblée générale annuelle. Le rapport financier annuel au 31 mars 2010 se termine comme suit : Produits 682 973 \$ et charges 681 208 \$, soit un excédent de 1 765 \$. Le comité ZIP du lac St-Pierre est à l'origine d'environ une centaine de projets divers :

- Revalorisation des terres agricoles;
- Études et inventaires des espèces;
- Contrôle des espèces envahissantes;
- Nettoyage des berges;
- L'accès au lac.

Pour plus d'information, nous devons nous référer à la revue de l'organisme « Brise du Lac » volume 6, no. 1 (2009-2010).



BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, à chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.

Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.

Pour votre information voici les dates :

- 24 août • 28 sept. • 26 oct. • 30 nov. 2010

MEMBRES DU CONSEIL

- Olivar Gravel450 742.3148
- Serge Baron450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer450 743.8779
- Noëla Desmarais450 742.7521
- Francine Parenteau450 746.0896
- Jacques Renaud.....450 743.7803
- Paul-Émile Tellier450 746.4746

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Les bandes riveraines Ensemble, sauvons et protégeons nos cours d'eau !

(Sorel-Tracy, le 16 juin 2010 – La qualité de l'eau constitue une préoccupation environnementale nécessaire pour la survie du milieu dans lequel nous vivons. La protection des bandes riveraines, dans ce contexte, revêt une importance capitale pour la préservation de l'eau.

Qu'est-ce qu'une bande riveraine ?

La bande riveraine consiste à laisser en permanence une zone végétale tampon le long d'un cours d'eau sans travail de sol ni intrants chimiques ou organiques.

Pourquoi implanter une bande riveraine ?

L'implantation de bandes riveraines est une des mesures les plus importantes permettant la conservation des sols et la protection des cours d'eau. La bande riveraine a plusieurs rôles :

- elle agit comme barrière filtrante contre l'écoulement des sédiments, des fertilisants et des pesticides vers les plans d'eau;
- elle assure une protection contre l'érosion et la dégradation des rives et des talus;
- elle permet de stabiliser les berges;
- elle fait diminuer l'importance et la récurrence des travaux d'entretien;
- elle améliore l'habitat de la faune et de la flore.

Pour maximiser son rendement, il y a lieu de maintenir les bandes riveraines et de bien les entretenir.



Bande riveraine adéquate



Bande riveraine inadéquate

Une réglementation à l'échelle de la MRC de Pierre-De Saurel

En conformité avec le schéma d'aménagement modifié par le règlement 164-06 (2006), les douze municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel, soucieuses de protéger adéquatement l'environnement et de maintenir la qualité des cours d'eau sur leur territoire, ont intégré dans leur réglementation des dispositions obligeant le respect d'une bande riveraine minimale de 1 mètre sur le haut du talus de chaque cours d'eau pour des fins agricoles, et de 10 à 15 mètres pour des fins autres qu'agricoles.

En ce qui concerne des travaux non agricoles en bordure des cours d'eau, on demande aux propriétaires riverains de communiquer avec leur municipalité respectives afin de connaître la dimension de la bande riveraine à respecter.

Plus une bande riveraine est large, plus elle est efficace pour filtrer l'eau !

Pour lutter contre les cyanobactéries, il faut arrêter les déversements de phosphore par le biais du ruissellement des eaux vers les cours d'eau. L'aménagement d'une bande riveraine est une solution simple, efficace et économique pour préserver le milieu et à la portée de toutes les personnes vivant près d'un cours d'eau.

Aménager une bande riveraine, c'est rentable !

Le contrôle de l'érosion des sols fertiles est un gage de rentabilité à long terme, beaucoup plus que les gains limités et temporaires que procure la culture de ces faibles superficies vouées à disparaître.

Vous voulez faire votre part pour l'environnement ?

Communiquez avec votre municipalité afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour effectuer des travaux aux abords d'un cours d'eau.

Trucs et astuces

En tant que riverain d'un cours d'eau habitant un milieu urbain ou rural, vous avez la responsabilité et la possibilité d'agir afin d'améliorer la qualité de votre milieu.

- Évitez l'utilisation des VTT ou tout type de machinerie lourde dans la bande riveraine;
- Évitez l'utilisation de fertilisants et de pesticides;
- Cessez toute activité à l'intérieur de la bande riveraine;
- Restreignez l'accès des animaux de ferme à la bande riveraine;
- Enlevez les débris et les embarras entravant la libre circulation de l'eau;
- Plantez des arbres, arbustes et des plantes herbacées;
- Évitez de planter des espèces à enracinement superficiel, tels les peupliers, épinettes ou sapins dans le talus. Dans le talus, assurer plutôt une plantation d'arbustes et de plantes herbacées.

PROGRAMME RÉNOVILLAGE :

Votre résidence nécessite des réparations majeures? Le programme RénoVillage peut vous être utile. Il vous offre une aide financière pouvant atteindre 10 000\$ qui vous permettra d'effectuer les travaux nécessaires pour améliorer votre logement. Pour connaître les conditions du programme, il vous suffit de **communiquer avec l'agent-inspecteur de la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703**. Un dépliant d'information ainsi qu'une fiche d'inscription sont également disponibles au bureau de la municipalité.

Nouvelle tarification



carte **OPUS**



À compter du 1er août 2010

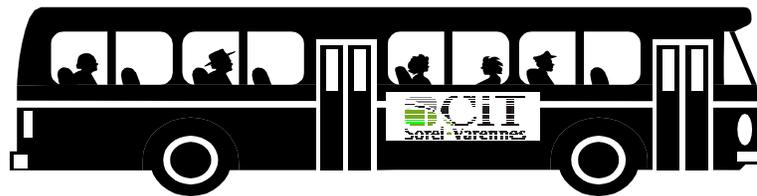
OBTENTION D'UNE PREMIÈRE CARTE OPUS		
ÂGE AU 31 OCTOBRE 2010	COÛT	DURÉE DE VALIDITÉ
Enfants 6 à 11 ans	6,00 \$	Jusqu'à l'âge de 11 ans
Étudiants 12 à 14 ans	15,00 \$	2 ans
Étudiants 15 ans et plus	15,00 \$	1 an
Aînés 65 ans et plus	15,00 \$	7 ans
Adultes	6,00 \$	4 ans
RENOUVELLEMENT DU PRIVILÈGE ÉTUDIANT		
<p>Il est à noter que les étudiants détenteurs d'une carte OPUS doivent renouveler leur privilège <u>avant le 31 octobre 2010</u> sans quoi ils n'auront plus accès au tarif étudiant.</p>		



Pour information
 (450) 743-4411 ou 1-800-268-1436
www.citsv.qc.ca



Votre opinion nous intéresse



En raison du déménagement du terminus d'autobus de Sorel-Tracy vers la fin de l'année 2010 dans les nouvelles installations du boulevard Poliquin, le CIT Sorel-Varennnes désire profiter de l'occasion pour consulter la population avant d'apporter des modifications aux grilles horaires des services Sorel-Longueuil et Varennnes-Longueuil.

*Nous invitons donc les personnes intéressées à soumettre des suggestions visant à améliorer les différents services d'autobus desservant Sorel-Tracy, St-Joseph-de-Sorel, Contrecoeur, Verchères et Varennnes **par écrit** entre le 1er et le 30 septembre 2010 :*

- ♦ *Par courrier électronique à l'adresse serviceclient@citsv.qc.ca*
- ♦ *Par télécopieur au (450) 743-2016 ou 1-800-268-2016*
- ♦ *Par la poste au 191, rue du Roi, Sorel-Tracy (Qc) J3P 4N7*

L'ensemble des suggestions reçues seront analysées et prises en considération lors de la refonte des grilles horaires

INVITATION - 4^{ième} ÉDITION

Tournoi de golf



**sous la présidence d'honneur
de Monsieur Yanick Lévesque,**
Producteur au Contenu et Reporter à
l'émission l'Antchambre à RDS.



Vendredi le 10 septembre 2010
Au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes »
1200, chemin St-Roch, Sorel-Tracy



**Club de Golf
SOREL-TRACY**
« Les Dunes »

COÛT D'INSCRIPTION

Forfait golf (inclus déjeuner assiette-brunch, golf, voiturette & souper) : 140 \$

Golf seulement (inclus déjeuner brunch, golf & voiturette) : 80 \$

Souper « Méchoui du Golf » : 60 \$

**Bienvenue à tous les golfeurs & commanditaires
qui feront de ce tournoi une réussite!**

Olivar Gravel

co-président du tournoi & Maire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Lions Louis-Georges Mandeville

co-président du tournoi & Membre du Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel

Yanick Lévesque

président d'honneur du Tournoi

Pour plus d'informations, contactez :

Bureau de l'Hôtel de Ville au 450 742-3744

OU visitez le babillard de notre site internet : www.vsjs.ca

INSCRIPTION PATINAGE ARTISTIQUE

Les inscriptions auront lieu dans le hall d'entrée du Colisée Cardin. Pour de plus amples renseignements, contactez votre services des loisirs au **450 742-3744 OU 450 743-3205**.

Date: 17 et 18 août 2010
Heure: de 19 h 00 à 21 h 00
Endroit: Hall d'entrée (Colisée Cardin)

Catégories et coûts (résidents seulement) :

Pouponnière : 1 fois semaine à St-Robert
Coût : 155\$

Power Skating : 1 fois semaine au Colisée Cardin
Coût : 170\$

Écussons : 2 fois semaine à St-Robert et au Colisée Cardin
Coût : 170\$

Junior, Inter et Senior : 5 fois semaine à Aussant et Colisée Cardin
Coût : 235\$

Carte d'assurance maladie et carte du citoyen ou accès loisirs sont obligatoires lors de l'inscription.

Campagne de levée de fond obligatoire.

INSCRIPTION HOCKEY MINEUR

Pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel, contactez votre service de loisirs au **450 742-3744 OU 450 743-3205**.

Coût (Novice à Midget) : 260\$

Coût Junior : 400\$

Nouvelles inscriptions (Novice à Midget) : 260\$

Les inscriptions reçues après le 8 septembre seront majorées de 65\$ et placées sur une liste d'attente sujette à approbation.

Carte d'assurance maladie et carte du citoyen ou accès loisirs sont obligatoires lors de l'inscription.

Campagne de levée de fond obligatoire.

CAMP DE MISE EN FORME

Pour participer au camp de mise en forme, vous devez être inscrit à l'Association du hockey mineur avant le début de celui-ci.

Début : 16 août 2010

Coût : 120\$

HOCKEY LIBRE

JOUR : DIMANCHE
DATES : 12, 19 et 26 Septembre 2010
 3, 10, 17 et 24 et 31 Octobre 2010
 7, 14 et 21 Novembre 2010
 12 et 19 Décembre 2010
HEURE : De 09 h 20 à 10 h 45

COÛT : 5 \$ (payable sur place avant la partie)
(Gratuit pour les 2 premiers gardiens)

**N. B. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se dégage de toutes responsabilités
Cet horaire est sujet à changement sans préavis.**

LOCATION DE GLACE DISPONIBLE À L'ARÉNA

Vous aimeriez jouer quelques parties de hockey entre copains, organiser des joutes pour vos enfants ou d'autres activités sur glace, alors n'hésitez pas à communiquer avec Raymonde Latour, coordonnatrice des loisirs, pour connaître la disponibilité des heures de glace à louer au Centre Récréatif Aussant.

Veillez téléphoner au 450 743-3205 ou 450 742-3744

INSCRIPTION - GYMNASTIQUE INTELLECTUELLE

JOUR : MARDI (début 21 septembre 2010)
HEURE : De 10 h 15 à 11 h 45
DURÉE : du 21 septembre au 07 décembre 2010
LIEU : Salle municipale #2
 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel

COÛT: Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnel au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouvertures du bureau. Pour toutes informations contacter Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450 743-1285 #210.

Professeur : Mme Jacqueline Chabot

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

INSCRIPTION - YOGA STRETCHING

JOUR : JEUDI (début 23 septembre 2010)
HEURE : De 15 h 15 à 16 h 15
DURÉE : du 23 septembre au 26 mai 2011
LIEU : Salle municipale #2
 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel

COÛT: Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnel au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouvertures du bureau. Pour toutes informations contacter Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450 743-1285 #210.

Professeur : Mme Céline Gariépy

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

INSCRIPTION - GYMNASTIQUE DOUCE

JOUR : VENDREDI (début 1^{er} octobre 2010)
HEURE : De 09 h 00 à 10 h 00
DURÉE : du 1^{er} octobre au 27 mai 2011
LIEU : Salle municipale #2
 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel

COÛT: Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnel au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouvertures du bureau. Pour toutes informations contacter Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450 743-1285 #210.

Professeur : Mme Céline Gariépy

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents étudiants de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 100 % du coût d'inscription lorsque cette qualification est requise pour l'obtention d'un emploi étudiant (e) au Service des loisirs de la Ville. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

La Croix-Rouge région de Sorel-Tracy,
Responsable Mme Francine Deschenaux 450 742-7294.

COURS SAUVETEUR PISCINE

Veillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy, soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national. Ils sont absolument NÉCESSAIRES pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

Veillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.

N.B. vérifier si votre carte de sauveteur est expirées.

CLUB DE FER

Si vous êtes intéressés à être membre du Club de fer « Pointe-aux-Pins » et à faire partie d'une ligue de jeu de fer dont les activités se tiendront au terrain du parc de la Pointe-aux-Pins, veuillez contacter monsieur

Monsieur Paul-Émile Provencal au 450 743-9734.

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit:	702 rue Montcalm	Salle numéro:	1
Jour:	Tous les mardis	Arrivée:	18h45

Informations :

Madame Monique Blanchard
tél. : 450 743-8197



TEMPS LIBRE - SOREL-TRACY

Vous recevrez par la poste le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquer au : **450 780-5600**

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église de Saint-Joseph-de-Sorel organisé par le Chez-Nous de St-Joseph en collaboration avec la Fabrique.

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.

Nous vous attendons en grand nombre !



SCOUT

Garçons et filles de 7 à 17 ans sont invités à visiter les scouts du groupe Pierre de Saurel lors de leurs réunions hebdomadaires.

Les Castors de 7 et 8 ans, les Louveteaux de 9 à 11 ans, les Éclaireurs de 12 à 14 ans et les Pionniers de 15 à 17 ans vivent des expériences aussi intéressantes, amusantes, enrichissantes qu'excitantes. Ils seront heureux de t'accueillir lors de leurs soirées ami(es).

Tu aimes l'aventure et la découverte, la nature et le plein-air, tu as beaucoup d'imagination et tu veux relever des défis : le scoutisme s'adresse à toi ! L'âge minimum requis dans chacune des unités doit être atteint au plus tard le 30 septembre.

Pour les jeunes ou les adultes qui désirent en savoir d'avantage, contacter Diane Charbonneau au 450 743-7142. Les inscriptions se font tout au long de l'été. Les places sont limitées dans certaines unités : faites vite !



Patin Libre

Centre Récréatif Aussant

JOUR : DU LUNDI AU VENDREDI • COÛT : GRATUIT

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
SEPTEMBRE	30 août 2010 ARÉNA FERMÉ	31 août 2010 ARÉNA FERMÉ	1 septembre 2010 ARÉNA FERMÉ	2 septembre 2010 de 13h30 à 15h30	3 septembre 2010 de 13h30 à 15h30
	6 septembre 2010 ARÉNA FERMÉ	7 septembre 2010 CANCELLÉ	8 septembre 2010 de 13h30 à 14h45	9 septembre 2010 de 13h30 à 15h30	10 septembre 2010 de 13h30 à 15h30
	13 septembre 2010 de 13h30 à 15h30	14 septembre 2010 CANCELLÉ	15 septembre 2010 de 13h30 à 14h45	16 septembre 2010 de 13h30 à 15h30	17 septembre 2010 de 13h30 à 15h30
	20 septembre 2010 de 13h30 à 14h45	21 septembre 2010 de 13h30 à 15h30	22 septembre 2010 de 13h30 à 14h45	23 septembre 2010 de 14h00 à 16h00	24 septembre 2010 de 13h30 à 15h15
	27 septembre 2010 de 13h30 à 14h45	28 septembre 2010 CANCELLÉ	29 septembre 2010 de 13h30 à 14h45	30 septembre 2010 de 13h30 à 15h30	1 octobre 2010 de 13h30 à 15h30
OCTOBRE	4 octobre 2010 de 13h30 à 14h45	5 octobre 2010 de 13h30 à 15h30	6 octobre 2010 de 13h30 à 14h45	7 octobre 2010 de 14h00 à 16h00	8 octobre 2010 de 13h30 à 15h30
	11 octobre 2010 de 13h30 à 15h30	12 octobre 2010 CANCELLÉ	13 octobre 2010 de 13h30 à 14h45	14 octobre 2010 de 14h00 à 16h00	15 octobre 2010 de 13h30 à 15h30
	18 octobre 2010 de 13h30 à 14h45	19 octobre 2010 de 13h30 à 15h30	20 octobre 2010 de 13h30 à 14h45	21 octobre 2010 de 13h30 à 15h30	22 octobre 2010 de 13h30 à 15h15
	25 octobre 2010 de 13h30 à 15h30	26 octobre 2010 CANCELLÉ	27 octobre 2010 de 13h30 à 15h30	28 octobre 2010 de 13h00 à 14h45	29 octobre 2010 de 13h30 à 15h30
	1 novembre 2010 de 13h30 à 15h30	2 novembre 2010 CANCELLÉ	3 novembre 2010 de 13h30 à 14h45	4 novembre 2010 de 13h30 à 15h30	5 novembre 2010 de 15h15 à 16h45
NOVEMBRE	8 novembre 2010 de 13h30 à 14h45	9 novembre 2010 CANCELLÉ	10 novembre 2010 de 13h30 à 14h45	11 novembre 2010 de 13h30 à 15h30	12 novembre 2010 de 15h15 à 16h45
	15 novembre 2010 de 13h30 à 15h30	16 novembre 2010 de 13h30 à 15h30	17 novembre 2010 de 13h30 à 15h30	18 novembre 2010 de 13h30 à 15h30	19 novembre 2010 CANCELLÉ
	22 novembre 2010 de 13h30 à 14h45	23 novembre 2010 CANCELLÉ	24 novembre 2010 de 13h30 à 14h45	25 novembre 2010 de 13h30 à 15h30	26 novembre 2010 de 15h15 à 16h45
	29 novembre 2010 de 13h30 à 14h45	30 novembre 2010 de 13h30 à 15h30	1 décembre 2010 de 13h30 à 14h45	2 décembre 2010 de 14h00 à 16h00	3 décembre 2010 CANCELLÉ
	6 décembre 2010 de 13h30 à 14h45	7 décembre 2010 CANCELLÉ	8 décembre 2010 de 13h30 à 14h45	9 décembre 2010 de 13h30 à 15h30	10 décembre 2010 de 15h15 à 16h45
DÉCEMBRE	13 décembre 2010 de 13h30 à 14h45	14 décembre 2010 de 13h30 à 15h30	15 décembre 2010 de 13h30 à 14h45	16 décembre 2010 de 14h00 à 16h00	17 décembre 2010 de 13h30 à 15h30
	20 décembre 2010 de 13h30 à 14h45	21 décembre 2010 de 13h30 à 14h45	22 décembre 2010 de 13h30 à 15h30	23 décembre 2010 de 13h30 à 15h30	24 décembre 2010 ARÉNA FERMÉ
	27 décembre 2010 de 13h30 à 15h30	28 décembre 2010 de 13h30 à 15h30	29 décembre 2010 de 13h30 à 15h30	30 décembre 2010 de 13h30 à 15h30	31 décembre 2010 ARÉNA FERMÉ

Cet horaire est sujet à changement sans préavis



PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS



www.centresportifsoreltracy.com

Clubs **SANTÉ** INSCRIPTION DÈS MAINTENANT

CAMPS REBELLES-JUNIOR 9 À 14 ANS



5 JOURS DE PERFECTIONNEMENT D'UN SPORT SOUS LA SUPERVISION D'ENTRAÎNEURS QUALIFIÉS ET D'EXPÉRIENCE

VOLLEYBALL

10-13 ans
28 juin au 2 juillet



Entraîneur
Marc Jussaume

BASKETBALL

10-14 ans
5 au 9 juillet



Entraîneur
Éric Fréchette

CHEERLEADING

11-14 ans
12 au 16 juillet



Entraîneur
Stéphanie Dumont

HOCKEY

9-13 ans
9 au 13 août



Entraîneur
Éric Messier

Club des **P'tits chefs** 11-13 ANS

SEMAINE DU DU 19 AU 23 JUILLET 2010
OU DU 2 AU 6 AOÛT 2010

5 JOURS CONSÉCUTIFS POUR INITIER LES JEUNES
À L'ART DE CUISINER



Sous la supervision de
Sébastien Cournoyer,
chef cuisinier diplômé.

INFORMEZ-VOUS DÈS MAINTENANT DU DÉROULEMENT ET DÉTAILS DE CES SEMAINES. UNE EXPÉRIENCE À NE PAS MANQUER.

Kino GYM-ATOUT

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

INCLUANT:

- Évaluation de la condition physique
- Prescription d'entraînement personnalisé
- Encadrement sécuritaire assuré par nos diplômés universitaires en activité physique
- Accès gratuit au badminton libre du Cégep

PROMOTION VALIDE DU
25 MAI AU 18 JUILLET

99\$ / Étudiant et

139\$ / Adulte

taxes incluses

SPECIAL « 3 MOIS ÉTÉ »



BADMINTON LIBRE

(10 ANS ET PLUS)

PLUSIEURS HEURES DISPONIBLES,
INFORMEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!

En famille ou entre amis, venez dépenser un peu d'énergie à petit prix.

Coût : 6 \$ par participant incluant le prêt de raquette et de volants au besoin

LOCATION DE MATÉRIEL DE PLEIN AIR

Centre Sportif

Équipement de golf - Raquette de tennis
Filet et ballon de volley-ball



INFORMATIONS & INSCRIPTIONS **450 743-9127**
3000, boulevard de Tracy, Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9 www.centresportifsoreltracy.com

Rappel sur notre réglementation

• RAMPE DE MISE À L'EAU

À compter du 1^{er} juin, la passe est obligatoire pour utiliser la rampe de mise à l'eau. Vous devez vous présenter au bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Le coût de la passe pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et pour les résidents de Sorel-Tracy est fixé à 25,00 \$.

UN MAXIMUM DE 50 PASSES SERA ÉMIS PAR ANNÉE D'ÉMISSION

• RÈGLEMENTS CONCERNANT LA RAMPE DE MISE À L'EAU

• La passe est délivrée uniquement sur présentation d'un certificat d'immatriculation ainsi que d'une pièce d'identité indiquant l'adresse du détenteur pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et sur présentation de la carte du citoyen pour les résidents de Sorel-Tracy.

• La passe indiquera le nom du détenteur ainsi que le numéro du certificat d'immatriculation correspondant aux véhicules.

• Une passe est obligatoire pour utiliser la rampe de mise à l'eau ainsi que pour stationner votre véhicule auquel est attachée une remorque à bateau. Les endroits permis pour ledit stationnement dans la Ville, vous seront mentionnés au moment de l'acquisition de votre permis. La passe est valable pour l'année d'émission et renouvelable chaque année. La passe doit être installée dans le pare-brise avant du véhicule, du côté du conducteur.

• Les autres règlements vous seront remis lors de l'acquisition de votre permis. *Ne pas oublier que toute contravention au présent règlement constitue une infraction et est passible d'une amende de 50,00 \$ plus les frais. L'infraction est signifiée par constat d'infraction et peut être constatée par un policier ou un employé de la Ville désigné par le Conseil. Toute infraction est poursuivie en vertu des dispositions du Code de Procédure Pénale du Québec.*

• ANTENNES (satellite)

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel possède dans son règlement de zonage les dispositions concernant l'implantation des antennes satellites dans une perspective d'amélioration de la qualité des espaces situées en façade des bâtiments. Avant d'installer une antenne satellite, une tour, etc., vous devez vous procurer ledit règlement afin que l'installation soit conforme au règlement. Vous pouvez vous procurer un extrait du règlement sur notre site internet www.vjsj.ca.

• PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine. Veuillez communiquer avec les bureaux de l'Hôtel de Ville pour de plus amples renseignements.

• VENTE DE GARAGE

Il est permis à tous les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et ce, une fois par année, de procéder à une vente de garage entre le mois de mai et le mois d'octobre inclusivement sur le territoire de la ville. Toute personne voulant procéder à une vente de garage doit obtenir du Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel un certificat d'autorisation au coût de 10,00 \$. N.B. Ce règlement pourrait être modifié prochainement.

• ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• EFFLUENTS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS UNITAIRES ET DOMESTIQUES

Il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égouts unitaires ou domestiques (puisards) des objets suivants : de l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autres matières explosives ou inflammables, de la cendre, du sable, de la terre, de la paille, du cambouis, du gazon, des résidus métalliques, de la colle, du verre, de la sciure de bois, des copeaux de bois, etc. et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoule des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égouts et de l'usine de traitement des eaux usées.

• PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc., n'oubliez pas de vous informer des réglementations en communiquant à l'Hôtel de Ville et si nécessaire y faire préparer le permis de rénovation et/ou construction, avant la date prévue des travaux.

• CHATS ET CHIENS ERRANTS

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a engagé une firme soit, l'Agence Canine, afin de faire respecter le règlement concernant les chiens, chats et autres animaux. Comme la Ville reçoit plusieurs plaintes concernant les chiens et les chats errants, veuillez garder vos animaux en « laisse » pour ne pas qu'ils incommode vos voisins. Vous pouvez porter plainte en communiquant avec l'escouade canine. De plus, une fois l'an, le responsable de l'Agence passera de porte à porte afin de percevoir le coût de la licence de chien et de vous remettre celle-ci. Si au cours de l'année vous devenez propriétaire d'un chien, veuillez téléphoner aux numéros de téléphone suivants 450 780-5668 ou 819 221-2033 afin de l'enregistrer en bonne et due forme.

IMPORTANT

Pour vous procurer le permis nécessaire, il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 450 742-3744, afin de faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission du permis.

HEURES D'OUVERTURE

(À COMPTER DU 7 SEPTEMBRE 2010)

BUREAU ADMINISTRATIF À L'HOTEL DE VILLE

Lundi au vendredi de : 8h30 à 12h00
13h30 à 16h30

TRAVAUX PUBLICS

Lundi au vendredi de : 8h00 à 12h00
13h00 à 17h00

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

CUEILLETES DES ORDURES

Ordures ménagères : Tous les **LUNDIS**
Cueillette sélective : Aux deux semaines les **LUNDIS**
aux dates suivantes: 23 août - 6 et 20 septembre
4 et 18 octobre
1^{er}, 15 et 29 novembre

Collecte des résidus verts: À tous les mardis du 14 septembre au 23 novembre inclusivement.

Les déchets volumineux (gros objets) : À tous les premiers **LUNDIS** de chaque mois.

Nous vous demandons de les mettre à la rue la veille de la journée de la cueillette question de salubrité et de propreté (**soit après 19h00 le dimanche soir mais avant 7h00 le lundi matin**).

BORNES-FONTAINES • DRAINAGE

Au printemps (avril et mai) et à l'automne (octobre), les employés municipaux procèdent au drainage des bornes-fontaines ce qui rend l'eau potable de couleur « jaune » ou « brune ». Pour remédier à ce problème, veuillez faire couler votre eau pendant quelques minutes ou pour plus d'informations, communiquer avec Monsieur Jacques Bonin, contremaître des Travaux publics, au garage municipal, 450 743-4572.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 16 août - 20 sept. - 18 oct. - 15 nov.
Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (Police et Incendie)911
Police SQ :450 310-4141
Incendie Ville de Sorel-Tracy: Prévention.....450 780-5600, p.5660
Garage municipal, voirie :450 743-4572
Secrétariat :450 742-3744
Secrétariat : (télécopieur).....450 742-1315
Courriel : ville@vsjs.ca • **Site web :** www.vsjs.ca
Aréna : (loisirs).....450 743-3205
Piscine :450 742-1172
Local du 3e âge :450 743-5431
MRC Pierre-De Saurel : **MATIÈRES RÉSIDUELLES**.....450 743-2703
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel
1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy.....450 743-7087

BACS ROULANTS (gris et bleus)

Propriété de la ville



La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires
Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils ltée
Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel
Rédacteur en chef : Olivar Gravel
Dépôt légal : 2e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.